



SOYEZ VIGILANT!
ILS N'ATTENDENT QUE VOTRE DÉPART



Document d'information



Au Québec, une maison ou un appartement est visité par les voleurs toutes les quatre minutes et, dans la majorité des cas, deux à trois minutes leur suffisent pour s'y introduire.

On peut faire obstacle au vol en observant les règles élémentaires de prévention, en établissant un contact avec ses voisins immédiats, en exerçant une surveillance mutuelle de ses biens en cas d'absence et en signalant à la police toute personne ou activité qui semble suspecte.

Comment protéger vos biens



Nous présentons dans cette section des éléments gagnants permettant de renforcer la sécurité de vos portes, de vos fenêtres et de l'éclairage.

Les portes

- **Le judas (œil magique).** Un judas permet de vérifier de façon sécuritaire l'identité de la personne qui frappe à votre porte. Ne vous fiez pas au verrou à chaîne : une fois la porte ouverte, le verrou se rompt facilement avec un bon élan.
- **Les encadrements de portes.** Des encadrements de portes plus résistants permettent d'éviter qu'elles ne soient facilement défoncées.
- **Le cadénassage.** Fermez toujours la porte de garage et cadénassez-la lors d'une absence prolongée. La porte qui relie le garage à la maison doit être aussi solide que les portes extérieures et munie des mêmes dispositifs de sécurité.
- **La serrure à double cylindre.** Une fois la porte fermée, ce genre de serrure ne s'ouvre plus sans la clef, même de l'intérieur. Il faut penser à laisser une clef dans la serrure (ou près de la porte) quand vous êtes à la maison au cas où vous auriez à sortir d'urgence. Il existe également des serrures à bouton-poussoir qui sont actionnées en appuyant sur des touches numériques, dont certains modèles à pêne dormant avec des millions de combinaisons possibles. À noter que si vous emménagez, il est préférable de changer la serrure de votre nouvelle maison.
- **La porte à âme pleine.** Les chambranles sont pleins, de chaque côté, à hauteur de la serrure. Si vous avez une porte comportant un panneau vitré, vous pouvez le remplacer par un panneau de matière plastique résistante au bris ou encore le renforcer par un grillage.
- **Les portes-fenêtres.** Afin de les rendre moins vulnérables, il est possible de percer un trou dans le cadre, en haut et en bas, pour pouvoir insérer un clou. Prenez l'habitude, avant de partir, de mettre en place les deux clous et une pièce de bois. De plus, afin d'éviter que vos portes-fenêtres ne soient soulevées ou enlevées, vous pouvez installer une plaque ou une vis dans la glissière supérieure.
- **Les goujons inamovibles.** Vous pouvez les installer aux charnières de portes qui s'ouvrent vers l'extérieur, comme certaines portes d'entrée. Pour les rendre impossibles à retirer, aplatissez les deux extrémités des goujons ou introduisez au centre une vis impossible à enlever.

Les fenêtres

- **Les grillages.** Vous pouvez installer des grillages aux fenêtres du sous-sol, tout en prévoyant que vous pourriez avoir à sortir d'urgence, en cas d'incendie, par exemple. Assurez-vous que ces grilles soient fixées à l'intérieur avec des chevilles mobiles, faciles à enlever. Vous pouvez aussi remplacer les vitres par des panneaux d'une matière plastique incassable.
- **Les fenêtres à serrure.** Elles peuvent représenter un très bon investissement.
- **L'insertion de clous.** Pour les fenêtres à guillotine, percez un trou en biais vers le bas à travers le premier châssis jusqu'à la moitié environ du deuxième. Immobilisez les fenêtres en insérant un grand clou dans le trou. Quant aux fenêtres à panneaux coulissants, elles se bloquent au moyen de clous reliant les deux cadres. Dans les rainures, placez une pièce de bois. Vous ouvrez souvent la fenêtre? Reliez le clou au cadre par une chaînette.

L'éclairage

- Le détecteur de mouvement. Installez une lumière extérieure munie d'un détecteur de mouvement, d'une cellule photo-électrique (commande l'éclairage selon le degré d'obscurité ambiante ou d'une minuterie). **Vérifiez toujours avant de quitter si vos éclairages extérieurs fonctionnent.**
- La protection des ampoules extérieures. Il est recommandé de protéger les ampoules extérieures pour éviter qu'on les brise ou les enlève.

Il est plus facile pour les voleurs d'agir à la noirceur!

Quelques astuces

- L'équipement gagnant : le système d'alarme
 - Le **système d'alarme** est un bon moyen de prévention contre le **vol**. S'il est de bonne qualité, il ne se déclenchera pas pour rien. C'est pour cela qu'il est préférable de l'acheter dans un endroit spécialisé où on l'installe et le garantit.
 - Si vous avez un système d'alarme dans votre maison, assurez-vous que toutes les personnes qui y habitent connaissent bien son fonctionnement.
 - Votre système d'alarme doit être muni d'une source d'énergie auxiliaire pour ne pas être à la merci d'une panne d'électricité. De plus, assurez-vous que votre compagnie d'assurance connaît bien l'adresse de votre domicile.
- N'indiquez pas votre nom sur votre porte d'entrée ou sur celle de la clôture. Vous facilitez le travail à qui veut appeler chez vous pour vérifier votre présence.
- Le chien qui aboie, même s'il ne mord pas, fait fuir les voleurs, qui ne tiennent pas à ce que les aboiements donnent l'alerte. Un véritable chien de garde bien dressé saura refuser les appâts. Une affiche « ATTENTION CHIEN MÉCHANT » peut aussi donner de bons résultats.
- **Un avertisseur** relié à la maison peut s'installer sur le portillon de la clôture. Vous serez ainsi avisé si quelqu'un entre chez vous.
- **La clôture haute** semble peut-être plus difficile à enjamber, mais elle protège et dissimule celui qui a réussi à la franchir. Préférez la clôture grillagée ou à claire-voie, qui permettra aux agents en patrouille de voir ce qui se passe chez vous.
- **Préférez une boîte aux lettres extérieure, plutôt qu'une fente dans la porte** qui pourrait permettre à des doigts agiles d'atteindre la serrure. Et surtout, ne laissez pas de clef de secours dans votre boîte aux lettres : c'est le premier endroit où les voleurs la cherchent!
- **Le marquage des biens meubles a fait ses preuves.** Votre service de police vous fournira sans frais le nécessaire, les instructions, ainsi que des autocollants pour signaler que vos biens sont marqués. Les voleurs ne s'intéressent pas aux pièces marquées, qui sont refusées par les receleurs.

- **La chambre forte** domestique constitue une excellente protection si vous demeurez dans un endroit isolé, possédez de nombreux objets de valeur ou devez souvent vous absenter. Il est possible de doubler les murs et le plafond d'un placard avec un matériau résistant au feu (feuilles de gypse ignifuge). Vous pouvez installer une porte à âme pleine s'ouvrant de préférence vers l'intérieur (à cause des charnières) et dotée d'une serrure à pêne dormant munie d'une bague rotative et d'une poignée de porte qui se visse et tombe quand on la force.
- Essayez de dégager, dans la mesure du possible, les portes et les fenêtres de tout objet (clôture, arbuste, etc.) qui mettrait les voleurs à l'abri des regards et leur faciliterait ainsi la tâche.
- Vos assurances sont importantes :
 - Dressez un inventaire complet de vos biens (mis à jour régulièrement) avec photographies et numéros de série.
 - Assurez pleinement vos biens.
- Prenez un avenant spécial pour la valeur totale de vos bijoux (avec liste et photos), de vos collections, objets de valeur, etc.

Lorsque l'on frappe à la porte...

- Verrouillez les portes lorsque vous êtes à la maison.
- Vérifiez toujours qui est là avant d'ouvrir. En tout temps, fiez-vous à votre instinct. Si vous avez des doutes, n'ouvrez pas.
- Sans nécessairement ouvrir, faites savoir qu'il y a quelqu'un à l'intérieur en allumant une lumière ou que vous n'êtes pas seul en faisant semblant de parler à une autre personne dans la maison.
- Rappelez-vous que vous n'êtes pas obligé d'ouvrir la porte à quelqu'un que vous ne connaissez pas.
- Ne vous fiez pas aux chaînettes de sécurité pour retenir votre porte. Sans ouvrir, demandez qui est là ainsi que le nom de l'organisme ou de l'entreprise que cette personne représente. Vérifiez le numéro qu'elle vous donne dans le bottin et téléphonez pour confirmer son identité.
- Sensibilisez les enfants dès leur jeune âge sur les risques d'ouvrir la porte à des inconnus.
- Programmez des numéros à composer rapidement en cas d'urgence (police, voisin, parent) sur votre téléphone.

Lorsque vous vous absentez, il est très important que votre maison ait l'air habitée. Voici quelques conseils simples et efficaces pour éloigner les voleurs.

Je m'absente pour une courte durée

- Verrouillez les portes et les fenêtres, sans oublier celles du sous-sol, et activez votre système d'alarme.
- Laissez fonctionner un appareil radio de préférence à un poste qui diffuse des émissions de ligne ouverte (rien ne donne davantage l'impression qu'il y a quelqu'un à la maison).
- Laissez des lampes allumées et utilisez une minuterie sur réglage aléatoire.
- Ne mettez pas de note sur la porte pour indiquer que vous êtes absent.
- Assurez-vous que le système d'alarme est bien ajusté et en bon état de fonctionnement. N'oubliez surtout pas de l'activer avant de partir et désignez quelqu'un à aviser s'il se déclenche.
- Éteignez les lumières et ouvrez les rideaux le matin.
- Allumez les lumières et fermez les rideaux le soir.

Je m'absente pour une longue durée

- Appliquez les conseils pour une absence de courte durée.
- Signalez votre départ à la police, qui assurera la surveillance de votre domicile.
- Les informations que vous publiez sur les réseaux sociaux sont de précieuses sources d'information pour les voleurs. Pendant votre absence, évitez de mettre en ligne des renseignements qui pourraient compromettre la sécurité de votre domicile (dates de départ et de retour d'un voyage, adresse et lieu de résidence, etc.).

Préparer l'intérieur

- Faites en sorte que votre domicile ait l'air habité en laissant quelques lumières allumées dans les entrées et acheter une minuterie pour régler l'éclairage intérieur.
- Avant de partir en voyage, confiez vos clés à de bons voisins et demandez-leur d'aller vérifier régulièrement l'intérieur de votre résidence. Ils pourront allumer ou éteindre des lampes, ouvrir et fermer la radio et les rideaux, etc.
- Évitez de garder d'importantes sommes d'argent à la maison et rangez vos bijoux dans des endroits inhabituels.
- Ne laissez rien à la vue et dissimuler les objets de valeur, ouvrez les stores afin de montrer que la résidence ne contient aucun objet de valeur.



Préparer l'extérieur

- Faites en sorte que votre domicile ait l'air habité, par exemple, en installant un détecteur de mouvement automatique à l'extérieur.
- Inspectez les lieux la veille du départ, rangez tout équipement de jardin, bicyclettes ou appareils à enlever la neige, et verrouillez la remise. Surtout, ne laissez pas l'échelle à l'extérieur! Ne placez pas contre un mur une table de jardin, une caravane ou du bois de foyer.
- Taillez arbres et arbustes, de telle sorte qu'on puisse voir chez vous.
- Interrompez la livraison du courrier et des journaux ou demandez à un voisin de les ramasser.
- Demandez à vos voisins d'aller vérifier régulièrement l'extérieur de votre résidence, de déplacer la voiture ou de garer leur voiture dans votre entrée, de déneiger l'entrée et de tondre le gazon.
- Informez-le de votre date de retour et de la façon de vous joindre en cas d'urgence.



L'entraide

- Faites connaissance avec vos voisins. Il vous sera alors plus facile de repérer les personnes, les activités ou encore les véhicules inhabituels dans votre secteur.
- N'hésitez pas à communiquer avec la Sûreté du Québec ou votre service de police municipal si des personnes, activités ou véhicules dans votre secteur vous semblent suspects.



En cas de vol

Vous arrivez à la maison et vous constatez qu'une porte ou une fenêtre a été forcée :

- N'entrez pas, les voleurs pourraient encore s'y trouver.
- Allez chez un voisin et prévenez la police.
- N'essayez jamais d'affronter un cambrioleur, il pourrait être armé.
- Si vous l'apercevez, notez son aspect physique, son habillement et son moyen de transport.

En cas de vol

Vous arrivez à la maison et vous constatez qu'une porte ou une fenêtre a été forcée:

- N'entrez pas, les voleurs pourraient encore s'y trouver.
- Allez chez un voisin et prévenez la police.
- N'essayez jamais d'affronter un cambrioleur, il pourrait être armé.
- Si vous l'apercevez, notez son aspect physique, son habillement et son moyen de transport.

Vous constatez le vol, une fois à l'intérieur:

- Surtout, ne touchez à rien!
- Allez chez un voisin et prévenez la police.
- Après que la police soit intervenue: utilisez votre inventaire pour faire une liste des objets manquants à l'intention des policiers et de votre assureur, accompagné de photographies et donnez les numéros de série de tous vos biens.

Vous constatez une entrée par effraction chez votre voisin:

- N'entrez pas, les voleurs pourraient encore s'y trouver.
- Contactez le service de police.
- Si vous avez les coordonnées de votre voisin, et que vous faites une surveillance mutuelle de vos résidences en cas d'absence, prévenez-le. Sinon, le service de police entrera en contact avec lui.
- Si vous apercevez un individu, notez son aspect physique, son habillement et son moyen de transport.
- Surtout, ne touchez à rien!

Envisagez la création d'un comité de surveillance de quartier

Un comité de surveillance de quartier est un regroupement de citoyens déterminés à mettre en place des moyens de réduire les risques de vols par effraction.

Objectifs d'un comité de surveillance de quartier :

- Informer les citoyens sur les mesures à prendre pour se protéger contre le vol par effraction par la mise en pratique de règles de sécurité simples et souvent déjà connues.
- Briser l'isolement de certains citoyens.
- Démontrer aux citoyens la nécessité de s'entraider par une surveillance mutuelle des résidences avoisinantes.
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de signaler rapidement et avec précision tout individu ou situation suspecte à leur service de police local.

Comment peut-on implanter un comité de surveillance de quartier « Bon voisin, bon œil »?

- Vous devez d'abord :
 - Vous assurer qu'il s'agit d'un problème dans votre quartier.
 - Vérifier auprès de votre service de police si d'autres personnes ont déjà manifesté leur intérêt à ce sujet. Vous pourrez ainsi leur signifier votre intention de participer à l'implantation d'un comité de voisinage.

Quand implanter un comité de voisinage?

- Lorsque vous êtes victime d'un vol par effraction et que votre service de police local vous confirme qu'il y a un phénomène local préoccupant.
- Lorsqu'un contexte communautaire favorable est présent et peut permettre d'entreprendre une démarche de prévention.

Le recel de la marchandise volée

Lorsque vous êtes victime d'un vol par effraction, vos biens qui ont été dérobés peuvent se retrouver dans un marché illégal. Si vous devez acheter de nouveaux biens, prenez garde où vous les achetez et à qui. Chaque jour, des citoyens se font offrir des biens volés (appareils électroniques, articles de sport, etc.) à des prix ridiculement bas.

Or, si vous encouragez, même involontairement, la vente d'objets volés, vous êtes complice d'un acte criminel en vertu de l'article 354 du Code criminel du Canada. Si vous êtes reconnu coupable, la peine peut aller jusqu'à un emprisonnement de 10 ans.

- Voici quelques conseils à suivre lorsque vous projetez l'achat d'objets d'occasion :
 - Demandez au vendeur une preuve d'achat (ex. : facture) ou toute autre pièce justificative .
 - Vérifiez si l'objet a déjà été déclaré volé auprès de la **Sûreté du Québec** en fournissant le numéro de série .
 - Vérifiez si un numéro de série ou un numéro gravé par un burin a été altéré ou rendu illisible .
 - Demandez à un marchand qui vend le même produit si le prix que l'on vous demande est réaliste .
 - Rédigez un contrat de vente sommaire avec la personne qui vous vend le produit.

Ne soyez pas un consommateur naïf et surtout n'encouragez pas la criminalité : cela pourrait se retourner contre vous et vous pourriez en faire les frais.

Les outils pour protéger vos biens ou votre maison sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse <http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/fiches-pratiques/fiches-pratiques-prevenir-criminalite-sq.jsp>